

- **Constitution**

Une patente ayant été accordée en date du 23 septembre 1993 par le GRAND CONSEIL DE L'ORDRE DES GRADES MAÇONNIQUES ALLIES POUR L'ANGLETERRE, LE PAYS DE GALLES ET LES TERRITOIRES OUTRE MER, l'Ordre des Grades Maçonnes Allié fut introduit en France ce jour-là par la fondation du Conseil Marca Hispanica, N°133, destiné à travailler à Narbonne.

Un développement harmonieux de l'Ordre en porta, cinq ans plus tard, le nombre à trois de telle sorte que le Samedi 9 mai 1998, les trois Maîtres en exercice remirent au Grand Maître une pétition aux fins de voir se créer une Juridiction souveraine en France.

Le principe en fut accepté et le 12 juin, sur instruction du Très Respectable Grand Maître, Michael Edward HERBERT, le T.R.F. Timothy J.LEWIS, An.G.M., Grand Secrétaire, procédait à une consultation préliminaire de chaque Conseil pour connaître leur sentiment sur l'éventuelle constitution d'un Grand Conseil souverain pour la France.

Les résultats de la consultation étant unanimement favorables, un referendum fut organisé entre les 20 juin et 31 juillet 1998.

Se fondant sur ses résultats, le Très Respectable Grand Maître, le T.R.F. Michael Edward HERBERT, accompagné de Grands Officiers du GRAND CONSEIL DE L'ORDRE DES GRADES MAÇONNIQUES ALLIES POUR L'ANGLETERRE, LE PAYS DE GALLES ET LES TERRITOIRES OUTRE MER se rendit, le vendredi 19 février 1999 à Toulouse, aux fins de constituer les Conseils créés par lui, en un Grand Corps souverain de l'Ordre pour la France.

Le jour de cette Constitution, il fut décidé que, lors de l'Assemblée Annuelle du GRAND CONSEIL DE L'ORDRE DES GRADES MAÇONNIQUES ALLIES POUR LA FRANCE, devant se tenir le vendredi 5 mars 1999, celui-ci se doterait du cadre légal et réglementaire nécessaire à son bon fonctionnement.